



Déclaration liminaire de la FCPE au CNESER du 25 mars 2024

Madame la directrice générale, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du CNESER,

Au sujet de la réforme des INSPE, comment réformer l'Education nationale alors même que le métier d'enseignant est si peu attractif ? Comment recruter en si peu de temps les dizaines de milliers d'enseignants aujourd'hui manquants et ceux qui le seront demain ? La FCPE insiste sur ce point, les élèves devront avoir face à eux des pédagogues, des enseignants formés, dans le secondaire comme le supérieur. La FCPE s'inquiète de voir que des filières de formation des enseignants du secondaire ne sont pas massivement ouvertes et financées. Le CNESER devrait être informé sur ces enjeux majeurs et des mesures actuellement en discussion plutôt que d'être mis devant le fait accompli. La norme universitaire doit être maintenue pour la formation des enseignants du secondaire comme pour les formateurs des enseignants.

La liste pléthorique des formations proposées par des établissements privés devant intégrer la plateforme Parcoursup pourrait nous laisser sans voix. Mais elle nous pousse au contraire à dire notre colère, sur deux points : nous n'avons matériellement pas le temps et les moyens d'analyser les différentes formations proposées. Nous rappelons, tout comme au CSE, que le label Qualiopi ne saurait remplacer un contrôle et une certification de la qualité pédagogique de la formation et le respect du cadre défini pour la préparation de ces diplômes et certification. Le Ministère nous demande de voter en un bloc ce texte, qui, ainsi que le précise la DGESIP, comporte plusieurs typologies de formations, dans des établissements ayant des statuts divers. Nous demandons donc que cette liste puisse être votée par bloc correspondant aux différentes typologies. La FCPE demande donc un vote par formation, et en amont de ce vote, les éléments de contrôle du ministère sur les établissements privés. Nous demandons que soient exclus de la liste présentée aujourd'hui, tous ceux pour lesquels des manquements ont été constatés ou ceux pour lesquels des enquêtes administratives ou procédures judiciaires sont en cours, pour mise en conformité. Sur les questions de respect de la laïcité, la lutte contre les discriminations et en particulier contre le racisme et les LGBTQI phobies. Nous demandons en particulier que les formations en CPGE proposées par le lycée Stanislas à Paris, ne puissent pas être validées.

La formation à deux vitesses se poursuit dans l'accès aux études supérieures. La FCPE réitère sa demande d'anonymisation des lycées d'origine dans Parcoursup. Alors que de nouvelles formations privées devraient intégrer la plateforme, nous réaffirmons notre demande d'ouverture de formations publiques sur tout le territoire. Les étudiants et leur famille doivent avoir le choix du public ! Des formations sélectives et non sélectives publiques doivent être accessibles sur tout le territoire. Comment continuer à accepter que des officines privées se fassent de l'argent sur le dos des parents, sans garantie que ces formations ne fermeront pas en cours d'année ? Les élèves de lycée doivent avoir accès à des formations ouvrant sur de vrais diplômes, valables partout en France et reconnus internationalement.